CHARTE DE CIRCULATION

Trottinettes, trottinettes électriques, vélos et autres engins personnels*

L'augmentation constante de ces engins nous oblige
à prendre des initiatives pour garantir la sécurité et la sérénité pour tous.

PAS de **TROTTINETTES** le **SOIR**
- électriques **et** non électriques - **interdites de 20h jusqu'à 7h**
dans tout le camping
pour la sécurité et la tranquillité de tous.
Les vélos ne sont pas concernés par cette mesure

GRANDE ZONE PIETONNIERE

La place du marché, l'allée des commerces et l'Agora
sont réservées aux piétons 24/24 (voir plan) *sauf PMR*
et **interdites aux trottinettes, vélos et engins roulants.**

Nous voulons croire que le **bon sens basé sur le respect sera plus fort** qu'une interdiction pure et simple, pratiquée de plus en plus dans les campings.

Les jeunes auront ainsi l'occasion d'apprendre les **règles de base de circulation** dans un environnement serein. Les parents et tout autre usager donneront le bon exemple.

Le Code de la route s'applique : **Respect des règles de circulation** : rouler à droite, s'arrêter au STOP, respecter le sens des flèches…

Âge minimum légal : l'usage des trottinettes électriques est autorisé uniquement **à partir de 14 ans**

Une seule personne par engin
il est interdit de rouler à deux sur une trottinette

Vitesse limitée à 10 km/h
dans tout le camping afin de protéger piétons et enfants.

Respect absolu des piétons
Ils sont toujours prioritaires

En cas de non-respect répété de ces règles, la direction se réserve le droit d'interdire au contrevenant l'usage de la trottinette ou de tout séjour autre engin* dans l'enceinte du camping et pendant tout le séjour.

Port du casque
vivement recommandé

Un grand MERCI pour votre coopération - et le plaisir restera intact !

***vélo, trottinette, skate board (le hover-board est interdit dans tout le camping)**